

Le transfert de Carboloire aux Six Croix II

Lors du dernier conseil municipal qui s'est déroulé le 24 septembre, le projet de transfert de la société Carboloire (actuellement à Montoir-de-Bretagne) sur la ZAC des Six Croix II a fait l'objet d'un long débat. Le conseil était invité à émettre un avis sur cette implantation qui exploitera une unité de production de carbonate de calcium, un produit fossile non-dangereux.

La majorité actuelle propose un avis favorable considérant le faible impact sur l'environnement du fait de

son contact direct avec la carrière Charier de La Mariais, la faible occupation du site, ainsi que la non-dangereuse du produit traité.

Réaction unanime des trois groupes d'opposition : ceux-ci ont émis un avis défavorable. Ils mettent en avant les demandes de dérogations faites par Carboloire sur la sécurité incendie et surtout sur les rejets de poussières.

Pour Mikaël Delalande du groupe Mieux Vivre à Donges, « la société Carboloire veut tout simplement obtenir le droit de polluer l'air avec le

rejet de poussières. La qualité de l'air ne doit pas être négociable ».

Vincent Miault (Donges solidaire et citoyenne) renchérit : « Cette usine n'a pas sa place sur la zone des Six Croix II. » Quant à Ghislain Baudichaud (Donges avec vous), ils'interroge sur « les surveillances qui seront mises en place pour maîtriser ces nuisances : poussières, augmentation du trafic routier, etc. »

Malgré le vote défavorable de sept élus de l'opposition, le conseil a approuvé le projet.